

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1261

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Ventes et cessions

538 758 863 RCS Albi.

HMB.

Forme : Société civile.

Capital : 794475 EUR.

Adresse : Zone Artisanale la Bouissounade, 81150 Lagrave.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion HMB - Société civile au capital de 794.475 Euros - Siège social : ZA La Bouissounade 81150 Lagrave - 538 758 863 RCS Albi - Siret : 538 758 863.000.12, société absorbée, SUD BISCUITS - Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros - Siège social : 53 chemin de Nacazes - Zone artisanale la Bouissounade 81150 Lagrave - 329 060 602 RCS Albi - Siret : 329 060 602.000.29, société absorbante. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lagrave du 20 novembre 2017, il a été établi un projet de fusion aux termes duquel la société HMB transmettrait à titre de fusion à la société SUD BISCUITS l'ensemble de son patrimoine. À partir des comptes annuels au 31 décembre 2016 de la société HMB, l'actif et le passif de la société HMB dont la transmission est prévue à la société SUD BISCUITS, s'élèvent au 31 décembre 2016, à : Actif : 1.705.723 euros Passif : 1.746 euros faisant ressortir un actif net de : 1.703.977 euros Cette opération prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2017, toutes les opérations actives et passives de la société HMB depuis cette date jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion devant être considérées comme accomplies par la société SUD BISCUITS. Le rapport d'échange est fixé à 270 parts de la société HMB pour 1 part de la société SUD BISCUITS. La fusion de la société HMB et de la société SUD BISCUITS sera donc rémunérée par l'attribution aux associés de la société HMB de 588 parts sociales nouvelles de 120 euros nominal chacune, à créer par la société SUD BISCUITS dont le capital sera ainsi augmenté de 70.560 euros par création de 588 parts sociales de 120 euros nominal chacune. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 1.538.942 euros. Toutefois, parmi les biens transmis par la société HMB figurent 500 parts de la société SUD BISCUITS que cette dernière ne peut conserver. La société SUD BISCUITS annulera en conséquence ces parts par réduction de capital d'une somme de 60.000 euros correspondant à la valeur nominale des parts annulées, le capital de la société SUD BISCUITS se trouvant ramené de 130.560 euros à 70.560 euros. Une somme de 1.384.475,00 euros sera également imputée sur la prime de fusion pour tenir compte de la valeur des parts SUD BISCUITS annulées. Il est précisé que le montant de la prime de fusion (soit après imputation : 154.467 euros) est donné à titre indicatif, le montant définitif

devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'assemblée générale de la société absorbante (notamment la dotation de la réserve légale et frais de l'opération). Les créanciers des sociétés HMB et SUD BISCUITS dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de Commerce et R. 236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour la société HMB d'un dépôt le 20 novembre 2017, sous le numéro 2017-A-2189, pour la société SUD BISCUITS d'un dépôt le 20 novembre 2017, sous le numéro 2017-A-2188, le tout au greffe du tribunal de commerce d'Albi. Le Gérant de la société HMB Le Gérant de la société SUD BISCUITS.

